Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 60 (1950-1951)
Heft: 3

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les seules peines disciplinaires applicables aux prisonniers de guerre sont l'amende, jusqu'à concurrence de cinquante pour cent de l'avance de solde et de l'indemnité de travail pour un mois au maximum, la suppression d'avantages non prévus par la Convention, les corvées n'excédant pas deux heures par jour ou les arrêts, ces deux dernières peines ne pouvant dépasser trente jours.

L'évasion ne peut être punie, si l'évadé est refait prisonnier après avoir rejoint les forces ou le territoire de son pays ou d'un allié. La tentative d'évasion ou l'évasion manquée ne peuvent être punies, même en cas de récidive, que d'une peine disciplinaire. Il en va de même d'infractions commises sans violence pour préparer ou faciliter une évasion.

Rapatriement ou hospitalisation dans un pays neutre

Les blessés ou les malades incurables ou dont l'état exigerait un traitement d'une année et plus et ceux dont l'aptitude intellectuelle ou physique paraît avoir suivi une diminution considérable et permanente seront rapatriés directement.

Les blessés ou les malades dont la guérison serait plus certaine et rapide grâce au traitement que pourrait leur donner un pays neutre et ceux dont la santé intellectuelle ou physique paraît menacée sérieusement par le maintien en captivité peuvent être hospitalisés en pays neutre.

Les autorités médicales de la Puissance détentrice et des Commissions médicales mixtes peuvent les unes et les autres désigner les prisonniers destinés à être rapatriés ou hospitalisés en pays neutre. Une peine disciplinaire non encore subie ne peut empêcher ni retarder le rapatriement ou l'hospitalisation d'un malade ni d'un blessé.

Les prisonniers de guerre seront libérés et rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives. On leur restituera alors les objets de valeur et l'argent non converti en monnaie du pays détenteur qui leur appartiennent. Ils seront autorisés à emporter leurs effets personnels jusqu'à concurrence de vingt-cinq kilos en tous cas.

VOTRE CROIX-ROUGE

I. M. Madame Mary Bohny-Pertsch

A Bâle, dans sa quatre-vingt septième année, vient de s'éteindre Mme Mary Bohny-Pertsch. Veuve du colonel Carl Bohny, médecin-chef de la Croix-Rouge suisse pendant la 1re guerre mondiale puis son président, mère du Dr G.-A. Bohny, président actuel de la Croix-Rouge suisse, Mme Mary Bohny fut pour son mari une admirable et constante collaboratrice. Son dévouement et les services qu'elle a rendus avec une discrète et profonde modestie tant au cours de la première guerre mondiale que depuis lors devaient être rappelés ici. C'est principalement à l'organisation et à la réception des trains de grands blessés rapatriés au travers de la Suisse de 1915 à 1918 que Mme Mary Bohny s'est consacrée. Et le souvenir qu'a laissé cette femme de bien chez ceux innombrables qui la connurent au long de ses nombreuses activité d'entraide et de charité est encore vivace. A son fils, le Dr G.-A. Bohny, président de la Croix-Rouge suisse, à tous les siens nous disons notre sympathie respectueuse.

A la direction de la Croix-Rouge suisse.

Le Conseil fédéral a réélu à la Direction de la Croix-Rouge suisse, pour une période de trois ans, le colonel brig. H. Meuli, médecin en chef de l'armée, le Dr P. Vollenweider, chef du Service fédéral de l'hygiène publique, et M. Pierre Micheli, conseiller de légation.

*

A la Revue de la Croix-Rouge suisse

Nos lecteurs auront lu en tête de ce numéro la modification intervenue dans la direction de notre revue. Son rédacteur en chef, M. André Bonifas, toujours plus absorbé par d'autres tâches au Secrétariat central de la Croix-Rouge suisse, ne pouvait plus, en effet, continuer d'assumer de surcroît cette fonction. Nos abonnés qui ont pu suivre, depuis sa parution dans cette forme nouvelle, le constant développement et l'intérêt croissant de la *Revue de la Croix-Rouge suisse* sous l'impulsion de M. Bonifas regretteront avec nous son départ. Nous sommes heureux pourtant de pouvoir leur dire que notre ancien rédacteur en chef veut bien nous continuer son appui et sa collaboration.

Aide aux familles suisses nécessiteuses.

Dans sa séance du 4 janvier dernier, le Comité central a voté un crédit de 4250 francs pour l'achat de literie à l'intention de familles suisses nécessiteuses.

Une belle campagne de recrutement de donneurs de sang.

La Société suisse de sauvetage a procédé à une action de recrutement de donneurs de sang, à la suite de laquelle 15 896 personnes se sont annoncées au service de transfusion de la Croix-Rouge suisse. Cette dernière est particulièrement reconnaissante à la Société suisse de sauvetage de l'aide qu'elle lui a ainsi apportée.

Essais concluants de sérums sanguins.

L'activité de la division sérologique de notre service de transfusion se développe régulièrement. Des essais de dessication de sérums-tests, notamment, ont été effectués récemment et ont donné des résultats satisfaisants.

Trois nouveaux centres de transfusion.

Durant les deux derniers mois de 1950, trois nouveaux centres régionaux de transfusion ont été ouverts à Frauenfeld, Horgen et Liestal.

Pour l'Ecole d'infirmières de La Source.

Le Comité central a décidé de mettre une somme de fr. 10 000.— à la disposition de l'Ecole d'infirmières de la Source, à Lausanne.

Nouvelles écoles d'infirmières agréées.

Le Comité central a reconnu l'école d'infirmières d'Ilanz et étudie actuellement la reconnaissance de celle de l'hôpital du district de Bienne.

L'aide du Conseil fédéral pour les réfugiés.

Au cours de leur session de décembre, les Chambres fédérales ont décidé de mettre un dernier montant de fr. 1 318 248.— à la disposition de l'Organisation internationale des réfugiés, pour leur période d'activité du 1er juillet 1950 au 30 septembre 1951. De plus, le Conseil fédéral a décidé d'accueillir en Suisse 200 réfugiés malades, invalides et âgés bénéficiant de la protection de l'O. I. R., et d'accorder un crédit de trois millions de francs à l'Aide suisse à l'Europe pour l'assistance aux réfugiés en Europe centrale. La Croix-Rouge suisse bénéficiera d'une partie de ce dernier crédit pour son action en faveur des enfants réfugiés prétuberculeux.

Conférence pour les «premiers secours» à Bonn.

Le 30 décembre 1950, les représentants des diverses sociétés de la Croix-Rouge allemande se sont réunis à Bonn afin de discuter d'un programme de travail concernant les premiers secours. Donnant suite à un vœu de la Croix-Rouge allemande, la Croix-Rouge suisse a envoyé à Bonn deux délégués, à savoir le lt.-colonel Max Kessi, médecin-chef de la Croix-Rouge, et M. Ernest Hunziker, secrétaire général de l'Alliance suisse des samaritains.

1700 enfants réfugiés accueillis en Suisse.

Dans le courant de décembre 1950, 1200 enfants réfugiés ont été reçus dans diverses familles suisses. 500 petits réfugiés de Bavière arriveront dans notre pays aux environs du 15 janvier 1951, et d'autres convois seront encore organisés vers la fin du mois, en provenance d'Autriche et de Hambourg, dans la mesure où des familles suisses s'annonceront en nombre suffisant pour accueillir des enfants.

Arrivée de plus de cent petits prétuberculeux.

Dans le courant de janvier, 30 enfants prétuberculeux du nord de la France et 26 petits Allemands seront reçus dans le préventorium de Miralago, près de Brissago, tandis que le home de Fragola, près d'Orselina, accueillera 30 enfants anglais et celui de Flueli (Obwald) 20 petits Allemands du Schleswig-Holstein.

L'aide aux enfants victimes de la guerre.

Dans sa séance du 13 décembre 1950, la Commission du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a voté les crédits suivants:

Fr. 85 000.— pour l'achat de vêtements d'enfants.

Fr. 670.— pour l'acquisition d'une machine à coudre et de matériel divers destiné à l'installation d'un atelier de couture à Watenstedt-Salzgitter, en Allemagne.

Fr. 5 100.— pour l'achat de 60 lits-chaises-longues et de 120 couvertures de laine destinés à l'hôpital de la Croix-Rouge allemande «Elisabeth», à Birkenfeld-Nahe. La Croix-Rouge allemande ne recevra ce matériel, toutefois, que lorsqu'elle aura fait le nécessaire pour l'aménagement d'une terrasse destinée à recevoir les lits en question.

Fr. 3 300.— pour l'acquisition de machines à coudre et de matériel pour des cours de couture organisés en faveur des enfants réfugiés de Vienne.

Fr. 5 600.— pour l'achat de machines à coudre destinées à divers camps de réfugiés.

Fr. 10 000.— pour le «Villaggio dei ragazzi» de Varazze, en Italie.

Fr. 6 000.— pour la République d'enfants de Moulin-Vieux, en France. Cette somme est destinée à l'installation du chauffage central dans les bâtiments, installation qui est effectuée par les enfants eux-mêmes, sous la direction d'un technicien.

Le 3 février... Le mimosa de Cannes!

Comme l'an dernier, avec l'appui de la Chaîne du Bonheur, aura lieu dans les principales villes de Suisse romande une vente de mimosa offert par la Ville de Cannes au bénéfice d'enfants suisses et cannois.